

## **109175 - La condition à formuler au moment d'entrer en état de sacralisation n'obéit pas à une formulation arrêtée**

---

### **question**

Celui qui veut formuler une condition en pèlerinage doit il le faire en employant des termes reçus du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) ou lui est il permis de l'exprimer comme il veut?

### **la réponse favorite**

Louanges à Allah

Il n'est pas tenu d'employer une formule consacrée puisque ce qu'il y a à dire ne fait pas partie des paroles cultuelles. Ce qui ne relève pas de telles paroles peut être exprimé en tenant compte que du sens.»Extrait de Madjmou' fatawa Ibn Outhaymine, 23/26. Il s'agit de dire que si le pèlerin se contente d'exprimer l'idée en disant: si je n'étais plus en mesure d'achever le pèlerinage mineur, j'y mettrais fin».Cela suffirait.